

Lobbès, le 27 février 2017

<p>COMMUNE DE LOBBES</p>

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu **le mardi 07 mars 2017 à 19h30** à la salle des mariages (Place Communale).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1, Budget communal de l'exercice 2017 : Prorogation du délai de tutelle – Communication.
- 2, C.P.A.S. : Modification budgétaire n° 1 (service extraordinaire) de l'exercice 2017 - Approbation – Vote.
- 3, Procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale – Communication.
- 4, Construction et exploitation d'un parc de 10 éoliennes sur les Communes de Lobbès (Sars-la-Buissière) et de Merbes-le-Château – Recours devant le Conseil d'Etat – Ratification de la décision du Collège Communal du 23 février 2017 – Vote.
- 5, Questions Orales
- 6, Mise à disposition du personnel communal auprès du CPAS de Lobbès – Convention tripartite – Approbation – Vote.
- 7, Personnel enseignant :
 - a) Désignations à titre temporaire - Ratifications – Votes.
 - b) Epreuve orale des candidats-directeurs pour la désignation à titre temporaire d'une durée supérieure à 15 semaines dans la fonction de directeur pour l'école communale de Lobbès – Décision - Vote.
- 8, Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2017.

La Directrice générale,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,